



- 64230 -

Séance du 5 septembre 2024

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 02/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de M Georges LECLERC, Maire.

Étaient présents : Mmes LABORDE Valérie, DECHELOTTE Marion, CAMPAGNE Myriam, Natacha VAN HUFFEL, CELERIER Céline, ARETTE Patricia

Mrs LECLERC Georges, LAFERRERE Yannick, LARQUE Jean-Louis, DARTIGUELONGUE Clément, Jean-Louis CAMPAGNE, Nicolas DIEULLE

Absentes : Patricia MANOTTE, Nadège LALANNE

Absent excusé : Jonathan ARETTE

Secrétaire de séance : Natacha VAN HUFFEL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 04/07/2024.

Choix du prestataire / Opérateur panneaux photovoltaïques

D-2024-09-01

Monsieur le Maire fait part des propositions qu'il a reçu concernant le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la parcelle de la carrière lorsque l'exploitation de celle-ci sera terminée.

La formule retenue étant de louer la parcelle qui accueillera l'installation, les entreprises ci-après on fait les propositions suivantes :

- Générale du Solaire 11 500 €/ha/an
- ENOE 3 000 €/ha/an
- EURALIS
- URBASOLAR 13 333 €/ha/an

Après avoir étudié les propositions, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Sélectionne les entreprises URBASOLAR et GENERALE DU SOLEIL,
- Autorise le Maire à négocier avec ces deux entreprises pour n'en retenir qu'une seule lors d'un prochain conseil.

Rénovation des logements communaux chemin des Pyrénées

D-2024-09-02

Monsieur le Maire informe du départ des locataires des logements communaux situés au 7 et 5 chemin des Pyrénées.

Ces logements n'ayant pas été rénovés depuis plusieurs années, puisqu'ils ont toujours été occupés jusque-là, il est nécessaire d'effectuer divers travaux de remise en état comme la peinture et notamment la réfection du carrelage et des salles de bain (remplacement de la baignoire par une douche) au n°5 et n°7.

Il inclut également le changement des radiateurs électriques des 4 logements des Pyrénées, qui sont vétustes et énergivores de par leur ancienneté, ainsi que la réfection des clôtures des jardins.

Un devis a été réalisé par l'entreprise PGP Carrelage, située à Tarsacq (Pyrénées-Atlantiques) pour les travaux de carrelage et des salles de bain.

- le montant du devis des travaux de pose du carrelage au sol s'élève à 3 637.15 € TTC.
Le carrelage sera acheté par la mairie auprès de POINT P (montant total du devis 1 615.54 € TTC).

- le montant du devis de la réalisation des salles de bain s'élève à 1 956.37 € TTC

Un devis de la société MAESTRIA pour la réfection des peintures des logements 5 et 7 pour un montant de 2 216.73 € TTC.

Un devis de l'entreprise CASTORAMA est également présenté pour le remplacement des radiateurs électriques, d'un montant de 6 098.40 € TTC.

Un devis de la société LACAVE est présenté pour la réfection des clôtures d'un montant de 2 878.68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise PGP Carrelage pour un montant de 3 637.15 € TTC correspondant aux travaux de pose (section d'investissement – opération 54),
- ACCEPTE d'acheter le carrelage chez POINT P pour un montant de 1 615.54 € TTC (section d'investissement – opération 54),
- ACCEPTE le devis pour la réalisation de la salle de bain pour un montant de 1 956.37 € TTC (section investissement – opération 54),
- ACCEPTE le devis de la société MAESTRIA pour la réfection des peintures des logements 5 et 7 pour un montant de 2 216.73€ (section de fonctionnement),
- ACCEPTE de changer les radiateurs électriques en les achetant à CASTORAMA pour un montant de 6 098.40 € TTC (section d'investissement – opération 54),
- ACCEPTE le devis de réfection des clôtures pour un montant de 2 878.68 € TTC (section investissement – opération 54)
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Installation d'un automatisme et vidéosurveillance - portail de l'école

D-2024-09-03

Le Maire fait part aux membres présents de la demande de la directrice de l'école primaire, qui souhaiterait que le portail de l'école soit sécurisé.

Deux entreprises ont été consultées : Franck RIOLAND à Aubin (proposition à 3 736.00 €) et l'entreprise LARRIEU à Bournos (proposition à 4 392.00 €).

L'entreprise LARRIEU a été retenue pour un montant de 4 392.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le choix de l'entreprise LARRIEU à Bournos pour un montant de travaux de 4 392.00 €,
- Acte que la somme est prévue au budget primitif à l'article 231 – Opération 55,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Achat jeux cour de l'école

D-2024-09-04

Le Maire fait part aux membres présents de l'état des jeux dans la cour de l'école qui sont à remplacer pour la sécurité des enfants.

La société ADEQUAT propose des jeux conformes aux normes de sécurité.

Un devis à été fait pour un montant de 5 680.91 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le choix de l'entreprise ADEQUAT pour un montant de 5 680.91 € TTC,
- Acte que la somme est prévue au budget primitif à l'article 231 – Opération 55,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Remplacement d'une borne à incendie

D-2024-09-05

Le Maire fait part aux membres présents de la nécessité de changer une borne à incendie défectueuse à l'entrée du village. Ces travaux ont été prévus au budget primitif en investissement.

Une proposition a été faite par BAYOL Réseaux pour un montant de 3 720.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le choix de l'entreprise BAYOL Réseaux pour un montant de 3 720.00€ TTC,
- Acte que la somme est prévue au budget primitif à l'article 231 – Opération 44,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Demande de placement de la zone du Lac de l'Ayguelongue (plan d'eau et abords) en zone de protection du biotope

Point reporté au prochain conseil. Sujet à approfondir.

Subvention association CONVERGENCES - (aide à l'acquisition d'équipement médical au CHU de Pau)

D-2024-09-06

Le Maire présente l'association CONVERGENCES, de loi 1901 située à Pau et qui œuvre depuis plus de 40 ans. L'objectif de l'association est l'organisation de manifestations et de collectes de dons destinées à financer des achats médicaux pour l'Hôpital de Pau ainsi que les travaux de recherche de l'institut Pasteur. Cette association a sollicité la mairie pour obtenir une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Accepte de verser une subvention à l'association CONVERGENCES d'un montant de 200 €
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Décision budgétaire modificative n°1

D-2024-09-07

Suite aux différents travaux entrepris sur les logements communaux chemin des Pyrénées, il convient d'approvisionner l'article correspondant en investissement de la manière suivante :

Article 615228 en dépense de fonctionnement : – 9 000.00 €

Article 231-op.54 : + 9 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la décision modificative telle qu'elle est proposée,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Parking chemin de Lanne et intersection rue de la Carrère

Monsieur le Maire propose la création de deux places de parking à l'intersection du chemin de Lanne et de la rue de la Carrère, au niveau des logements de Sianes pour s'y garer convenablement (des véhicules s'y garent par habitude mais ce n'est pas des places officielles et sécurisées).

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la création de deux places de parking,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire fait part de la mise en place et de la rédaction du Plan Communal de Sauvegarde. Il informe que différents postes doivent faire l'objet de la désignation d'un référent communal.

Le tableau sera envoyé à chacun pour compléter les coordonnées.

Questions diverses :

Le repas communal réunissant les élus, les agents communaux, les représentants des associations communales, sera organisé le samedi 12 octobre 2024 à 12h00.

Le 11 novembre aura lieu la cérémonie avec l'inauguration de la réfection du monument aux morts.

Liste des délibérations

D-2024-09-01 Choix du prestataire/opérateur panneaux photovoltaïques

D-2024-09-02 Rénovation des logements communaux chemin des Pyrénées

D-2024-09-03 Installation d'un automatisme et vidéosurveillance – portail de l'école

D-2024-09-04 Achat jeux cours de l'école

D-2024-09-05 Remplacement d'une borne à incendie

D-2024-09-06 Subvention association CONVERGENCES

D-2024-09-07 Décision budgétaire n°1

Le Maire,



La secrétaire de séance,